

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

10 - DEPOT BUS SITE DE COLOMIERS

10.2 - Avenant n°1 au marché n° Y 2012 10490 M : Lot 6 - Travaux de Menuiseries Extérieures Aluminium conclu avec l'entreprise CARRE Aluminium - Approbation de l'avenant

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI
MM. MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.12.16.11.4 du 16 décembre 2010, a approuvé le pré-programme « Caractéristiques Générales » du site TISSEO de Colomiers, appelé également « 3ème Dépôt ».
- Par délibération D.2011.03.28.11.1 du 28 mars 2011, a approuvé l'organisation des consultations des marchés nécessaires au bon déroulement des études et des travaux préparatoires nécessaires à la réalisation du site TISSEO de Colomiers.
- Par délibération D.2011.07.11.7.1 du 11 juillet 2011, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du futur site Tisséo de Colomiers au Groupement DENU & PARADON / BRANGER & ROMEU / SNC LAVALIN.
- Par délibération D.2013.02.21.16.5 du 21 février 2013, a autorisé la signature du marché avec l'entreprise CARRE Aluminium pour un montant de 889 489,00 € HT.

La réalisation du 3ème dépôt de TISSEO se situe sur les terrains occupés par les anciennes usines Teisseire sises au 65 Chemin de l'Armurié 31770 à Colomiers (31).

Le présent marché concerne le lot n° 6 intitulé « Menuiseries Extérieures Aluminium ».

Le présent avenant, sans incidence financière, a pour objet de prendre en compte le transfert à l'Entreprise CARRE de la part de marché conclu avec la société CARRE ALUMINIUM. Ce transfert fait suite à la dissolution et la transmission du patrimoine de la société CARRE ALUMINIUM.

Aux termes de l'avis du Conseil d'Etat n° 364.803 du 8 juin 2000, le transfert du contrat est subordonné à l'accord préalable de la collectivité publique.

L'Entreprise CARRE présente des garanties techniques et financières équivalentes à celles présentées par la société CARRE ALUMINIUM.

Elle se substitue à la société CARRE ALUMINIUM dans tous ses droits et obligations contractuels.

Le transfert de cette part du marché ne comporte aucune autre modification au marché.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 au marché n° Y 2012 10490 M, comportant transfert de la part du marché de la société CARRE ALUMINIUM à l'Entreprise CARRE.

* *
*

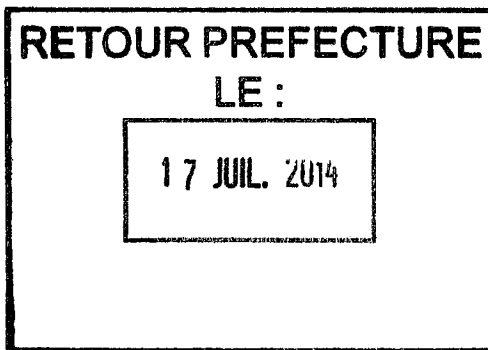
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° Y 2012 10490 M à conclure avec l'ENTREPRISE CARRE.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



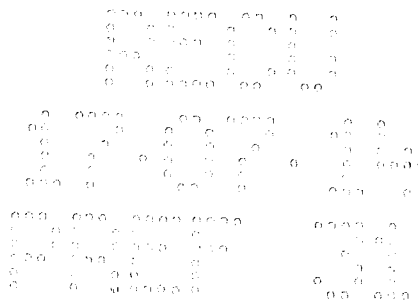
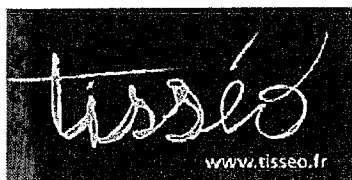
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES



CONSTRUCTION DU 3ème DEPOT-BUS DE TISSEO A COLOMIERS

LOT 6 - MENUISERIES EXTERIEURES

AVENANT N° 1

MARCHE Y 2012 10490 M

AVRIL 2014

Avenant de transfert CARRE ALUMINIUM / ENTREPRISE CARRE



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



VA

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre de la réalisation du 3^{ème} Dépôt Bus Tisséo à Colomiers, un marché pour le lot 6 Menuiseries extérieures a été conclu avec la société CARRE ALUMINIUM.

Le présent avenant a pour objet le transfert à la société SAS ENTREPRISE CARRE de la part du marché conclu avec la société CARRE ALUMINIUM. Ce transfert fait suite à la dissolution et la transmission du patrimoine de la société CARRE ALUMINIUM.

Cet avenant est sans incidence financière.

En conséquence :

- Le titulaire désigné à l'article 1 de l'Acte d'Engagement du marché n° Y2012 10490 M devient :
 - la société SAS ENTREPRISE CARRE dont le représentant légal est Frédéric CARRE,
- La domiciliation des paiements du marché est modifiée.

ARTICLE 2 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant de transfert prend effet à la date de l'avis de réception postal de la notification.

ARTICLE 3 – ADRESSE DU CONTRACTANT ET REGLEMENT DES COMPTES

- L'adresse du siège social de la société SAS ENTREPRISE CARRE est :
4 boulevard de l'Industrie
31170 TOURNEFEUILLE
322 556 796 R.C.S. Toulouse
- Pour le règlement des comptes du marché, les indications sont celles mentionnées ci-après :
 - Compte ouvert au nom de : SA CARRE
 - Établissement financier : BTP BANQUE
 - Code banque : 30258
 - Code guichet : 00014
 - Numéro du compte : 80001009238
 - Clé RIB : 65

ARTICLE 4 – RESPONSABILITES

La société SAS ENTREPRISE CARRE se substitue à la société CARRE ALUMINIUM dans l'exercice de la totalité des droits et obligations de celle-ci issus de l'exécution du marché n° Y 2012 10490 M, tant dans ses relations avec le Maître d'Ouvrage qu'à l'égard des tiers.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant, ou ayant une cause antérieure à la notification du présent avenant.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Pour la société CARRE ALUMINIUM
(Cachet et signature)

lu et approuvé

CARRE ALUMINIUM
[Signature]

Pour la société SAS ENTREPRISE CARRE
(Cachet et signature)

lu et approuvé

S.A. CARRE
au capital de 827 640 €
I. du Pahin - 4, Bd de l'Industrie
31170 TOURNEBUEN
Tél : 05.61.78.29.15 Fax 05.61.78.28.85
E-mail : accueil@carre-sa.com
R.C. B 322 556 796
Qualibat : 4413 - 4421 - 4432

La SMAT agissant au nom et pour le compte du SMTC,
(Cachet et signature)